



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



### Le projet SCOO@F

- SCOO@F est un projet de déploiement pilote de systèmes de transports intelligents coopératifs, c'est-à-dire basés sur l'échange d'informations entre véhicules et entre le véhicule et la route. Les véhicules sont équipés de capteurs qui détectent des événements (route glissante, choc, freinage brusque...) et d'unités embarquées qui transmettent l'information aux véhicules en amont (V2V, vehicle to vehicle) ainsi qu'au gestionnaire (V2I, vehicle to infrastructure) via des unités bord de route. Le gestionnaire peut aussi transmettre des informations (chantiers...) aux unités embarquées dans les véhicules (I2V, infrastructure to vehicle).
- Le projet rassemble de nombreux partenaires publics et privés autour du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie qui en assure la coordination : des collectivités locales, des gestionnaires du réseau routier national, les constructeurs automobiles PSA et Renault, des équipementiers, des universités et des centres de recherche. De nouveaux partenaires rejoignent le projet à compter de janvier 2016 : un opérateur télécom, un fournisseur de services de sécurité et des partenaires autrichiens, espagnols et portugais.
- SCOO@F vise à déployer 3 000 véhicules sur 2 000 km de routes répartis en cinq sites dans le cadre du premier test à grande échelle en France, rendu possible grâce à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (article 37): Ile-de-France, A4, Isère, rocade de Bordeaux et Bretagne. Ces sites sont caractérisés par une grande diversité de types de routes (autoroutes, axes structurants de métropole, routes bidirectionnelles interurbaines et locales).

- Un des objectifs de SCOOP@F est d'améliorer la sécurité routière, mais aussi la sécurité des agents d'exploitation qui interviennent sur les routes pour des travaux et d'autres opérations d'exploitation. C'est pourquoi la priorité a été donnée à des services d'alerte comme l'alerte chantiers, l'information sur les interventions en cours des agents d'exploitation et la signalisation embarquée des événements dangereux (queue de bouchon, route glissante, animal sur la route, accident, etc.).
- Les spécifications du système et de ses composants sont aujourd'hui achevées et les développements sont en cours. Les premiers prototypes sont d'ores et déjà disponibles et en cours de validation en laboratoire. Ils auront ensuite à passer deux autres phases de validation, sur circuit fermé puis sur route ouverte, avant déploiement.
- De nouveaux services comme l'information trafic et l'information sur les parkings-relais devraient être spécifiés et développés à partir de cette année.
- Co-financé à hauteur de 50 % par la Commission européenne, le projet SCOOP@F bénéficiera d'échanges croisés avec les tests lancés également en Espagne, en Autriche et au Portugal.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Mountain View (Silicon Valley, Californie), le vendredi 8 janvier 2016

### SILICON VALLEY SÉGOLENE ROYAL ANNONCE LE DEPLOIEMENT EN FRANCE DE SYSTEMES DE TRANSPORTS INTELLIGENTS AVEC LE PROJET FRANÇAIS SCOOP@F

J'ai annoncé à l'occasion de ma visite un projet de déploiement pilote de systèmes de transports intelligents et coopératifs, **SCOOP@F** :

- le premier test à grande échelle en France, rendu possible grâce à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (article 37), se déroulera dès cette année avec **3 000 véhicules et 2 000 km** ;
- ces tests seront répartis en cinq sites : Ile-de-France, A4, Isère, rocade de Bordeaux et Bretagne correspondant ainsi à une grande diversité de types de routes : autoroutes, axes structurants de métropole, routes bidirectionnelles interurbaines et locales ;
- ce projet rassemble collectivités locales, gestionnaires du réseau routier national, constructeurs automobiles, équipementiers, universités, centres d'étude et instituts de recherche ;
- co-financé par la Commission européenne, ce projet bénéficiera d'échanges croisés avec les tests lancés également en Espagne, en Autriche et au Portugal. Le véhicule autonome fait l'objet de coopérations multilatérales dans le cadre du G7 et de l'Office de Coopération pour le Développement Economique (OCDE).

J'ai visité le **site d'expérimentation GOOGLEPLEX (Google cars)** :

- **Echanges sur le développement des véhicules autonomes ou autopilotés** ;
- tests des premières voitures autonomes roulant en Californie ;
- développement rapide des « systèmes de transports intelligents coopératifs » (STI) ;
- marché mondial potentiel estimé à **15 milliards d'euros** (système d'information, de gestion de trafic, de paiement etc.). **De nombreuses start-up françaises excellent dans ce domaine comme DBT, XYT ou Drust.**

Le déploiement attendu du véhicule autonome est porteur de promesses concernant :

- la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (moindre consommation énergétique) ;
- la **sécurité et l'augmentation des capacités de circulation** ;
- l'inclusion sociale et les **nouvelles solutions de partage**.

Deux autres projets innovants m'ont par ailleurs été présentés :

- **le projet d'imagerie par satellite** Skybox Imaging (petites satellites d'observation) dont l'objectif est de permettre une cartographie en temps réel ;
- **les éoliennes cerfs-volants** de Makani qui, sans mât traditionnel, utilisent les mêmes principes aérodynamiques qu'une éolienne conventionnelle.

P.J. : fiche de présentation du projet SCOOP@F

Retrouvez **[le programme de la ministre en ligne](#)**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES TRANSPORTS,  
DE LA MER ET DE LA PÊCHE

## *Communiqué de presse*

---

Paris, le Lundi 18 janvier 2016

### *Ségolène Royal renforce le soutien au transport combiné de marchandises, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre*

---

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, met en place un soutien exceptionnel aux services réguliers de transport combiné comme elle s'y était engagée lors de la Conférence environnementale.

L'objectif est d'inciter le recours aux modes ferroviaire, fluvial ou maritime sur le maillon principal de la chaîne logistique en réservant le transport routier aux parcours d'approche.

Le complément exceptionnel de 10 M€ par an est apporté par le fonds de financement de la transition énergétique, doté de 750 M€ et géré par la Caisse des Dépôts. Les bénéficiaires sont les opérateurs de transport combiné retenus après un appel à manifestation d'intérêt européen pour leurs services réguliers exploités à partir de terminaux en France.

La première tranche de 10 M€ est ainsi allouée pour 2015 à une trentaine d'opérateurs de transport combiné, dont 15 en ferroviaire, 13 en fluvial et un en maritime, pour leur trafic réalisé en 2014. Ce trafic, équivalent à 880 000 poids lourds, a ainsi permis d'éviter l'émission d'environ 500 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Cette aide permettra d'accompagner les professionnels du transport de marchandises vers un modèle économique compétitif, en vertu du protocole conclu le 17 novembre dernier entre les organisations professionnelles et le gouvernement.

Ce soutien s'inscrit dans le dispositif mis en place par l'État, qu'a autorisé la Commission européenne en 2014.

La feuille de route 2015 de la Conférence environnementale a prévu d'apporter un complément exceptionnel de 30 M€ sur 3 ans (2015-2017) à l'aide accordée par l'Etat pour encourager le report modal vers des services de transport plus durables. Le transport combiné dans son ensemble contribue efficacement à l'objectif de la politique des transports en offrant des solutions plus sobres en énergie et plus soutenables aux besoins logistiques des entreprises sur les principaux axes de trafics.

Le secteur des transports représente en 2014 près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, dont 95 % pour le transport routier. Le transport routier de marchandises contribue pour environ 27 % des émissions du secteur, soit 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de M. Alain Vidalies : 01 40 81 19 52**

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 10 février 2016

### *Ségolène Royal annonce l'installation de plus de 12 000 bornes de recharge privées pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables*

**Pour contribuer aux objectifs fixés par l'article 41 de la loi de transition énergétique en matière de mobilité durable, Ségolène Royal annonce le financement de points de charge privés en France par les énergéticiens grâce aux certificats d'économies d'énergies.**

En signant le 10 février la convention relative au **programme « Aide au Développement des Véhicules Électriques grâce à de Nouvelles Infrastructures de Recharge »** portée par l'association pour le développement de la mobilité électrique Avere-France, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a ouvert la voie au financement de nouveaux points de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables dans les immeubles collectifs et les entreprises.

**Le programme ADVENIR, porté par l'Avere-France, soutenu par EcoCO2 et financé à hauteur de 9,75 millions d'euros par EDF, doit permettre de rendre la mobilité électrique accessible à tous en facilitant l'installation de plus de 12.000 points de charge.**

Seront éligibles :

- **les bornes partagées sur les parkings** des entreprises et personnes publiques, accessibles aux salariés et aux flottes,
- **les bornes partagées accessibles au public** sur des espaces privés, tels les parkings de magasins et services publics ou les parkings en ouvrage,

- **les bornes privées en habitat collectif** détenues et gérées par les particuliers, les bailleurs sociaux, les syndicats ou les propriétaires privés.

Ce dispositif vient compléter les soutiens existants pour le déploiement des points de charge :

- **l'aide aux particuliers grâce au crédit d'impôt transition énergétique de 30 %**,
- **le soutien aux collectivités territoriales grâce au Programme des investissements d'avenir opéré par l'ADEME** qui a déjà permis de valider 57 projets pour 51 M€ d'aide et 17 000 points de charge, et dont 22 projets sont en cours d'instruction représentant 11 M€ d'aide et 3 000 points de charge supplémentaires,
- **la désignation depuis un an par les ministres de l'Écologie et de l'Économie de trois opérateurs nationaux** bénéficiant de l'exonération de redevance sur le domaine public (Bolloré, la Compagnie nationale du Rhône et EDF/ Sodetrel pour un total de plus de 16.000 points de charges dont 270 en charge rapide).

La ministre rappelle **qu'une prime de 10.000 euros** est octroyée pour le remplacement d'un véhicule diesel de plus de 10 ans par un véhicule électrique. Cette prime a déjà bénéficié à **près de 4 000 ménages** depuis sa création en avril 2015.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
chargée des Relations internationales sur le climat**

## **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la **CROISSANCE VERTE**



Paris, le vendredi 12 février 2016

### *Ségolène Royal annonce la parution du décret permettant la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les salariés du privé*

---

Ségolène Royal annonce la parution du décret relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés. Ce texte très attendu fixe le montant de l'indemnité kilométrique vélo à 25 centimes d'euro du kilomètre et précise les conditions de cumul de cette indemnité avec la prise en charge des abonnements de transport collectif et de service public de location de vélos, déjà en vigueur.

L'indemnité kilométrique vélo est une incitation, prévue par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, destinée à encourager l'usage du vélo, seul ou en intermodalité avec les transports collectifs, pour les trajets entre domicile et travail. Elle contribue à la reconnaissance du vélo comme un mode de déplacement à part entière et à son développement. En effet, au-delà de ses bénéfices en termes de santé publique, l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien contribue aux objectifs de la transition énergétique, à la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air.

Conformément à la loi, l'indemnité kilométrique vélo est facultative. La décision de la mettre en œuvre appartient à l'employeur, le cas échéant après consultation ou accord des représentants du personnel selon la taille de l'entreprise.

Lorsque le salarié utilise son vélo pour rejoindre un arrêt de transport public, il peut cumuler cette indemnité kilométrique avec le remboursement du ou des abonnements de transport en commun.

Le versement de l'indemnité est exonéré de cotisations sociales pour les employeurs et d'impôt sur le revenu pour les salariés, dans la limite d'un plafond de 200 euros par an et par salarié.

Il appartient maintenant aux employeurs de mettre en œuvre cette mesure, qui peut trouver toute sa place dans le cadre d'un plan de mobilité d'entreprise. La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte a d'ailleurs rendu obligatoire la réalisation d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de tels plans pour les entreprises de 100 salariés et plus situées sur un territoire couvert par un plan de déplacement urbain.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Contact presse : 01 40 81 78 31

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 24 février 2016

### *Ségolène Royal annonce la publication du décret sur la réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos par les entreprises*

**Ségolène Royal salue la publication d'une nouvelle mesure d'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui favorise la mobilité zéro carbone et les économies d'énergie.**

Prévue par l'article 39 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, elle permet aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés de bénéficier d'une réduction d'impôt égale aux frais générés par la mise à disposition gratuite de leurs salariés d'une flotte de vélo pour leurs déplacements entre leur domicile et le lieu de travail (dans la limite de 25 % du prix d'achat de ladite flotte de vélos).

Avec l'indemnité kilométrique vélo, cette nouvelle incitation fiscale vise à encourager l'usage du vélo, seul ou en intermodalité avec les transports collectifs, pour les trajets entre domicile et travail. Bénéfique en termes de santé publique, l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien contribue également aux objectifs de la transition énergétique, à la lutte contre le dérèglement climatique, et à la qualité de l'air. En se substituant à des déplacements motorisés, il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Le vélo est un secteur économique à fort potentiel qui génère chaque année en France 4,5 milliards d'euros de retombées économiques et représente 35 000 emplois.

Retrouvez en ligne [le décret](#)



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

Paris, le mercredi 6 juillet 2016

## *Invitation presse*

---



**Ségolène Royal,**  
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat

lance l'application mobile gratuite Bison Futé  
à l'occasion des 40 ans du service Bison Futé

**Vendredi 8 juillet 2016 à 11h**  
Ministère de l'Environnement  
244 Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

**Merci de vous accréditer, en précisant votre numéro de carte de presse :**  
[secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr)

Suivez la conférence de presse aussi en direct sur le  
« [Live Dailymotion](#) » et posez vos questions via twitter  
**#QRBisonFute**

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
@ecologiEnergie  
Contact presse : 01 40 81 78 31



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE

## *Communiqué de presse*

---

Paris, le mercredi 3 août 2016

### *Application de la loi de transition énergétique : un nouveau cadre juridique pour faciliter les expérimentations des véhicules autonomes*

**L'application de la loi de transition énergétique se poursuit :  
Ségolène Royal et Emmanuel Macron ont présenté aujourd'hui en  
Conseil des ministres le projet d'ordonnance pour faciliter les  
expérimentations des véhicules autonomes.**

Les véhicules à délégation de conduite, appelés aussi « véhicules autonomes », constituent la prochaine révolution de la mobilité. Les perspectives ouvertes sont immenses en matière de régulation et de sécurisation des trafics, d'optimisation des temps de parcours et de consommation de carburant.

Les expérimentations de tous les types de véhicules à délégation de conduite appelés à circuler sur les voies publiques pour un usage particulier ou collectif se multiplient au niveau international et national. Cette évolution technologique majeure appelle un cadre juridique nouveau.

C'est pourquoi l'article 37 de la loi de transition énergétique habilite le Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures « afin de permettre la circulation sur la voie publique de véhicules à délégation partielle ou totale de conduite, qu'il s'agisse de voitures particulières, de véhicules de transport de marchandises ou de véhicules de transport de personnes, à des fins expérimentales, dans des conditions assurant la sécurité de tous les usagers [...] ».

Le projet d'ordonnance présenté en Conseil des ministres vise à donner un cadre juridique adéquat pour autoriser ces expérimentations sur les voies publiques, après consultation des autorités locales gestionnaires et responsables de la police de ces voies.

Cette ordonnance s'inscrit dans la feuille de route du plan industriel « Véhicule Autonome » de la Nouvelle France Industrielle, visant à faire de l'industrie française de l'automobile et du transport routier une des pionnières dans la conception du véhicule autonome pour tous.

Elle permet à la France d'être reconnue comme une terre d'expérimentation du véhicule autonome, un centre d'excellence de l'intelligence embarquée et un leader en sécurité des systèmes complexes, afin de préparer les nouvelles mobilités de demain.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de M Emmanuel Macron : 01 53 18 45 13**

Paris, le vendredi 21 octobre 2016

*Lancement des travaux  
de la première route solaire  
à Tourouvre – Orne (61)*

---

**Ségolène Royal,**  
**lancera les travaux de la première route solaire,**  
lundi 24 octobre 2016,  
Société Nouvelle Aeracem (SNA),  
Parc d'activités Sainte-Anne, 61190 Tourouvre



**Déroulé**

**15h15 : visite de l'usine SNA, fabrication industrielle  
de panneaux de route solaire,**

**16h00 : lancement des travaux de la route solaire**

**Merci de vous accréditer en précisant n° de carte de presse :**

[joelle.marie@orne.gouv.fr](mailto:joelle.marie@orne.gouv.fr) – 02 33 80 62 05 – 06 37 33 54 82

Départ en bus au 244 bd Saint-Germain, Paris 7<sup>ème</sup> à 12h

(merci de vous inscrire au 01 40 81 78 31)

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CRÉATION VERTE**



## **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la **CRÉISSANCE VERTE**



Paris, le jeudi 17 novembre 2016

### *Inauguration du téléphérique de Brest (Finistère)*

---

#### **Ségolène Royal inaugurerà le téléphérique des Capucins à Brest samedi 19 novembre 2016**



Ce téléphérique illustre la place importante que donne la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte au développement des transports urbains propres. D'autres téléphériques sont en projet à Boulogne, Orléans et Toulouse ou en cours d'étude à Grenoble, Chambéry, Saint-Étienne, Créteil, ...

### **Déroulé**

09h30 : Arrivée de la Ministre sur le plateau des Capucins, Brest

11h00 : Visite d'Océanopolis et échange avec les chercheurs d'Océanolab  
Port de Plaisance du Moulin Blanc, Brest

**Merci de vous accréditer en précisant le n° de carte de presse :**  
[pref.communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref.communication@finistere.gouv.fr)

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
**COP21-CMP11**



Paris, le samedi 19 novembre 2016

*Ségolène Royal, ministre de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer, inaugure à Brest (Finistère)  
le premier téléphérique urbain de France  
et lance un nouvel appel à projet*

**Ce projet fait partie des 4 projets sélectionnés de l'appel à projet "transports collectifs et mobilité durable" (Orléans et Boulogne). Il est financé à hauteur de 2,6 M€ par le ministère via l'Agence Française des Infrastructures de transport de France (AFITF).**

Il s'inscrit dans les stratégies de développement de la mobilité propre prévue par la loi de transition énergétique (article 52) et de bas carbone publiées par Ségolène Royal.

La mise en service du téléphérique de Brest a été facilité par la publication d'une ordonnance sur les transports urbains par câble dans laquelle la ministre de l'Environnement a considérablement simplifié les règles de survol des terrains privés.

Le téléphérique de Brest est une première nationale qui prouve que des solutions innovantes existent pour un transport collectif silencieux, propre, sécurisé, fluide et compétitif (19 M€ à comparer au coût d'un pont de 100 M€).

Le secteur des transports en France est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, 2<sup>ème</sup> secteur consommateur d'énergie et source importante de pollution atmosphérique, aggravé par les embouteillages. Le transport par câble apporte une réponse.

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement également en charge des transports avec le Secrétaire d'État, a mis en place une stratégie de développement "mobilité propre" avec notamment les actions suivantes : déploiement d'un réseau d'un million de points de recharge pour les véhicules électriques, territoires à hydrogène, systèmes de transports intelligents, carburants alternatifs, report modal, véhicules autonomes, aires de covoiturage et solutions innovantes pour "le dernier kilomètre" pour les livraisons en centre-ville.

Enfin, les travaux de la 1<sup>ère</sup> route solaire ont débuté le 24 octobre 2016, laboratoire expérimental grandeur nature (entièrement financé par le ministère de l'Environnement) afin d'accélérer un saut technologique.

Le téléphérique de Brest est innovant à double titre :

- Il s'agit du premier téléphérique urbain en France dédié à la mobilité du quotidien ; relié au tramway, il fait ainsi pleinement partie intégrante du réseau Bibus.
- Cet ouvrage de 460 mètres enjambe la Penfeld et permet de relier le centre-ville de Brest au plateau des Capucins où un projet d'ÉcoQuartier est en cours de réalisation.

Il pourra transporter jusqu'à 1.200 passagers par heure.

Ségolène ROYAL a annoncé un nouvel appel à projets pour développer les transports propres par câble en ville.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie / Contact presse : 01 40 81 78 31